LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_211-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Jean-Michel SCOUARNEC, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JÉGLOT, Nicolas TOUDIC, Mickaël DABET, Alain LEGLATIN, Arlette HINGANT, Martine POULAILLON, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Magalie LAUNAY, Virginie LEMOINE, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Laurent BERTHO.

Membres excusés ou absents :

Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice HENRY (pouvoir à Magalie LAUNAY), Isabelle ERMEL (pouvoir à Marie-Hélène GANNAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gaëlle HENO), Laurence AKOSSI (pouvoir à Odile LE STRAT), Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à Hervé MORIN), Philippe PRESSE (pouvoir à Lucas CLEMENT), Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Mickaël LEVEAU, Yvon PERRIN, Pascal BAZIN, Isabelle GORÉ CHAPEL (pouvoir à Philippe JOSSÉ).

Secrétaire de séance : Yohann HERVO.

CC_2026_211 KERVAL – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES COÛTS DE TRANSPORT/TRANSFERT DES OMR

En 2014, lors de la création de Kerval Centre Armor, la compétence relative au transfert des déchets ménagers a été confiée au syndicat. Toutefois, depuis l'origine, Loudéac Communauté a souhaité en garder la gestion en direct, notamment la prestation de transport des ordures ménagères résiduelles (OMr) vers le site de Planguenoual, pour des raisons de gestion optimisée de son quai de transfert.

Ainsi, depuis 2017, afin de compenser cette prise en charge des coûts par Loudéac Communauté, le syndicat Kerval Centre Armor a mis en place un système de péréquation transport intégrant notamment le remboursement des charges supportées par la collectivité.

A la demande de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), il convient de formaliser, par convention, les modalités et conditions de remboursement de cette charge assumée par Loudéac Communauté au titre de l'année 2025 et des exercices suivants.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la prise en charge financière annuelle, par Kerval Centre Armor, des coûts de transfert et de transport des ordures ménagères résiduelles (OMr) de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261110-CC_2026_211-DE

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	56	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	10	
Pour :	66	Loudéac, le 3 novembre 2026
Contre :	00	Le Président
Abstention :	00	

Le secrétaire de séance
Yohann HERVO

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.06 15:39:21 +01'00'